

PEGASUS : mettre fin à la non-diligence du Luxembourg en matière de droits humains !

Pegasus, un logiciel d'espionnage permettant de prendre le contrôle de téléphones mobiles et de les utiliser à des fins d'espionnage, hante les protagonistes de la démocratie à travers le monde. Activistes, journalistes, académiques, etc. : la liste des personnes ciblées par ce programme est longue, et la liste des clients du NSO Group, créateur de Pegasus, se lit comme un index des sociétés autoritaires et des régimes politiques répressifs. Or, comme l'ont confirmé les Ministres des Affaires étrangères et de l'Économie en 2019 dans le contexte de l'assassinat par les autorités saoudiennes du journaliste Jamal Khashoggi, NSO Group est « la filiale israélienne d'une société établie à Luxembourg » (Réponse à la question parlementaire no. 0195 de David Wagner), un fait confirmé une nouvelle fois par le Ministre Asselborn ce mardi, 20 juillet.

À l'occasion de cet assassinat, déi Lénk avait insisté que le Luxembourg se donne les moyens d'assurer le respect du devoir de diligence énoncé dans le « Plan d'action national du Luxembourg pour la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains » du 22 juin 2018. Les Ministres interpellés avaient assuré que « le Gouvernement luxembourgeois déploie des efforts de sensibilisation auprès des entreprises et attend de la part de celles-ci le plein respect des droits humains. » Aujourd'hui, il devrait être évident même aux plus récalcitrants que des simples « efforts », la « sensibilisation » et les « attentes », ne suffisent pas pour protéger la démocratie. PEGASUS n'est pas une peccadille, et les demi-mesures « volontaires » tel le « Pacte national entreprises et droits de l'homme » présenté aujourd'hui n'y changeront rien. Il faut des actions déterminées et une réglementation vaillante disposant des moyens nécessaires pour protéger les droits humains. déi Lénk renouvelle sa revendication d'un vrai devoir de diligence au Luxembourg et au niveau international. Ce devoir de diligence doit aller au-delà des bonnes intentions et prendre la forme d'une loi opposable et munie des moyens financiers et personnels permettant d'intervenir pro-activement pour mettre fin au mépris envers les droits humains que démontrent des entreprises au Luxembourg, tel le NSO Group. Le NSO Group lui-même devrait faire l'objet d'une enquête par les autorités luxembourgeoises et faire face aux conséquences de ce mépris.

Le gouvernement, pour sa part, devra répondre à la question si le Service de Renseignement (SREL) collabore d'une façon ou d'une autre avec cette société ? Ou surveille-t-il au contraire ces activités contraires à l'ordre public ?

A l'international, il faut aussi que notamment les clients européens de PEGASUS, tel la Hongrie, subissent les conséquences de leurs attaques frontales répétées aux principes fondamentaux de l'Union européenne. Le Luxembourg doit corroborer les discours récents du Premier Ministre Bettel sur la protection de droits civiques sous le régime Orban en intervenant chez soi pour assurer que ce même régime ne soit pas muni des instruments qui lui permettent de violer ces mêmes droits !

PEGASUS démontre qu'il devient de plus en plus urgent de mettre fin à la non-diligence du Luxembourg en matière de droits humains. Il n'est pas permis que ce gouvernement, déjà tant investi dans la militarisation du Luxembourg (satellite militaire, interventions en Afrique, bataillon belgo-luxembourgeois, avant-garde militaire dans le contexte du changement climatique ...), ajoute à son rôle de financier celui de sbire des régimes antidémocrates et belligérants du monde. Comme la majorité des citoyen.ne.s, déi Lénk souhaite un Luxembourg pacifiste et protecteur des droits humains. Il est temps que le gouvernement s'engage sur ce chemin et se donne les instruments nécessaires pour assurer la réalisation de ces buts. Le droit de diligence en fait partie.